

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 31 MARS 2017 À 19 H 00

PRÉSENTS : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BLANCHARD, BOUGRAT, Mesdames DESCHAMPS, ERNE, Monsieur FOUDRAT, Madame GOGUÉ, Messieurs HUE, LAMY, Mesdames LAVRAT, LESIMPLE, MARTINAT, Monsieur PÉCILE et Mesdames SARRON et TEYSSIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BARON, Mesdames FERNANDES, HANICQ, MASCRÉ et Monsieur NICOLA.

ABSENTS : Messieurs BONNET et LECOMTE.

POUVOIRS : Monsieur BARON à Madame LAVRAT,
Madame FERNANDES à Monsieur ACOLAS,
Madame HANICQ à Madame SARRON,
Madame MASCRÉ à Madame GOGUÉ,
Monsieur NICOLA à Monsieur FOUDRAT.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire. Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

❖ Scolaire :

- *Conseil école maternelle*

L'effectif prévu pour la rentrée scolaire 2017/2018 sera identique à 2016/2017.

La CDC de La Septaine va sécuriser l'école maternelle en réaménageant le portail et en rehaussant le grillage.

- *Conseil école primaire*

L'effectif prévu pour la rentrée scolaire 2017/2018 sera identique à 2016/2017.

La CDC de La Septaine réalisera des travaux de sécurisation à l'école primaire.

La classe des CM1 prépare une exposition sur Guynemer avec l'association les « 4A ».

Les dates de cette exposition sont : 08 mai 2017 à la salle des fêtes, 11 septembre 2017 à la base aérienne et à l'école et du 10 au 12 novembre 2017 à la salle des fêtes.

- *Conseil Collège George Sand*

Pour la rentrée 2017/2018, l'effectif prévu est de 370 élèves pour 15 classes.

Dans le cadre du « Circuit de l'eau », Madame la Principale remercie la mairie d'Avord pour le prêt de grilles et fleurs, ainsi que pour la visite de la station d'épuration.

Monsieur le Maire en profite pour faire part de son souhait que plus de visites de la station d'épuration soient organisées.

Le carnaval du Collège aura lieu le vendredi 07 avril 2017.

❖ Culture :

- Le contrat 2014-2017 (lecture publique - mise en réseau des bibliothèques, musique) se termine. Le prochain sera pour 2017-2020.

❖ Communication :

- Le prochain journal de La Septaine paraîtra en juin 2017.
- Le projet du site internet progresse. Le choix du prestataire est à l'étude.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

❖ Commission marchés à procédure adaptée :

- *22 février 2017*, ouverture des offres pour l'achat d'un véhicule.

Le véhicule du garde-champêtre sera remplacé par un véhicule électrique avec achat des batteries (garantie 8 ans).

❖ Commission communication :

- *27 février 2017*, préparation du prochain numéro du journal « Les Nouvelles d'Avord ».

La prochaine parution est prévue pour juin 2017.

❖ Commission jeunesse et sports :

- 06 mars 2017, projets 2017 – Budget prévisionnel 2017 – Etude des demandes de subventions des associations sportives.
- 13 mars 2017, projets 2017 – Budget prévisionnel 2017 – Etude des demandes de subventions des associations sportives.
- La commission a étudié les demandes de subventions des associations pour la saison 2017/2018.
La réfection du terrain d'entraînement est inscrite au budget prévisionnel 2017.

❖ Commissions des travaux de voirie, du plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des travaux d'entretien des bâtiments et du patrimoine :

- 07 mars 2017, projets 2017 – Budget prévisionnel 2017.

Les projets étudiés par les commissions sont les suivants :

- **VOIRIE** : réfection de la place Tillet aux écoles, entretien de la voirie (marquage en résine, pontage, etc.), réfection des rues Guynemer et Nungesser et Coli, création de trottoirs chemin des Alouettes, création de voirie impasse des Marais et remplacement des panneaux vétustes de signalisation.

- **ACCESSIBILITÉ** : La 1^{ère} tranche 2016-2017-2018 (Eglise – Salle paroissiale et Bibliothèque) est terminée. La seconde va débuter en 2017 (Salle des associations et de danse rue Le Brix).

- **BÂTIMENTS** : Des devis ont été demandés pour refaire les marches et la terrasse devant la mairie. Il ne sera pas remis du carrelage. La commission s'oriente vers du béton désactivé.

Des devis ont été demandés pour le remplacement des fenêtres, portes fenêtres et volets des 4 logements du 18 bis rue Saint-Exupéry, pour un coût total de 39 000 €.

Il est prévu de refaire l'isolation thermique des plafonds des logements situés aux 20 et 22 rue Saint-Exupéry, pour un montant de 3 600 €.

L'état de l'Eglise se détériorant rapidement, la priorité des travaux est de restaurer celle-ci. Une proposition financière a été demandée pour l'installation d'une ventilation haute et basse.

❖ Commission espaces verts, environnement, chemins, rivières et maisons fleuries :

- 10 mars 2017, projets 2017 et budget prévisionnel 2017.

Il a été constaté que des travaux d'entretien de peinture sont à réaliser. Le portail du stade est en cours.

Les barrières des écoles et le marquage au sol sont à refaire.

Au parc arboré, il faut enlever tous les supports d'affichage et le bois au parcours de santé.

0 phyto : Une première réunion a eu lieu le 29 mars 2017. La prochaine aura lieu le 26 avril 2017 à la maison des jeunes pour faire un état des lieux, en présence d'un animateur de la Chambre d'Agriculture.

❖ Commissions culture, festivités, réceptions et communication :

- 13 mars 2017, projets 2017 – Budget prévisionnel 2017 – Etude des demandes de subventions des associations locales.

Le budget est destiné aux cérémonies et manifestations diverses.

Madame GOGUÉ rappelle le plateau du 14 juillet 2017 : Martial en présentateur, KIDS TV Tour et LEGENDES (Daniel Balavoine, France Gall, Michel Berger).

Des devis ont été demandés pour le feu d'artifice du 14 juillet 2017. Le devis répondant à la demande de la commission est celui de LOISIRS EVENT.

❖ Commission communale des impôts directs :

- 27 mars 2017.

Suite à cette commission, Monsieur le Maire a demandé aux services des impôts de modifier les catégories des habitations qui ne correspondent pas à la réalité actuelle.

❖ Commission des finances, budget, eau :

- 27 mars 2017, comptes administratifs 2016 – Budget prévisionnel 2017 – Subventions associations locales et extra-locales 2017.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.02.2017 :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10.02.2017

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Les comptes de gestion du comptable (commune - eau – assainissement – lotissement « Les Tortilletes ») sont approuvés à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Conformément à l'article L. 1612.12 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit Monsieur Michel HUE – Adjoint au Maire, pour présider l'Assemblée.

En effet, le Maire ne peut participer au vote des comptes administratifs qu'il dresse et qui retracent le résultat de sa gestion lors de l'exercice écoulé.

COMMUNE

| | |
|---|----------------|
| - Section Fonctionnement | |
| ↳ Dépenses | 1 599 922,31 € |
| ↳ Recettes | 1 856 791,66 € |
| ↳ Excédent de fonctionnement de clôture | 256 869,35 € |
| | |
| - Section Investissement | |
| ↳ Dépenses | 381 898,89 € |
| ↳ Recettes | 276 297,49 € |
| ↳ Déficit d'investissement de clôture | - 105 601,40 € |

Le compte administratif de la commune est accepté à l'unanimité.

EAU

| | |
|---|--------------|
| - Section Fonctionnement | |
| ↳ Dépenses | 165 526,71 € |
| ↳ Recettes | 270 481,12 € |
| ↳ Excédent de fonctionnement de clôture | 104 954,41 € |
| | |
| - Section Investissement | |
| ↳ Dépenses | 35 932,96 € |
| ↳ Recettes | 435 759,09 € |
| ↳ Excédent d'investissement de clôture | 399 826,13 € |

Le compte administratif du budget eau est accepté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

| | |
|--|--------------|
| - Section Fonctionnement | |
| ↳ Dépenses | 117 574,19 € |
| ↳ Recettes | 196 701,36 € |
| ↳ Excédent d'exploitation de clôture | 79 127,17 € |
| | |
| - Section Investissement | |
| ↳ Dépenses | 28 368,28 € |
| ↳ Recettes | 198 812,73 € |
| ↳ Excédent d'investissement de clôture | 170 444,45 € |

Le compte administratif du budget assainissement est accepté à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »

| | |
|---------------------------------------|------------|
| - Section Fonctionnement | |
| ↳ Dépenses | 103 928 € |
| ↳ Recettes | 103 928 € |
| ↳ Résultat d'exploitation de clôture | 0 |
| | |
| - Section Investissement | |
| ↳ Dépenses | 45 705 € |
| ↳ Recettes | 0 |
| ↳ Déficit d'investissement de clôture | - 45 705 € |

Le compte administratif du budget lotissement « Les Tortilletes » est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend place au sein de l'Assemblée et préside à nouveau le conseil municipal à l'issue du vote relatif aux comptes administratifs 2016.

VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de maintenir, sans augmentation, le taux des trois taxes locales comme suit pour 2017 :

| Taxes à percevoir | Taux (%) | Base | Produit |
|--------------------------|-----------------|-------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 7,52 | 1 595 000 | 119 944 |
| Foncier bâti | 19,65 | 1 357 000 | 266 651 |
| Foncier non bâti | 27,74 | 102 000 | 28 295 |

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (BESOIN SAISONNIER)

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un surcroît d'activité pour les services techniques communaux pour la période juillet-août.

Il propose à l'assemblée de créer deux postes d'Adjoint Technique à temps non complet en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer deux postes d'Adjoint Technique, à temps non complet, à 30/35^{ème}, du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017.

- les personnes seront chargées de l'entretien des espaces verts et de tous travaux utiles au service.

- le niveau de recrutement sera de catégorie C.

- la rémunération correspondra à l'indice brut 347, majoré 325 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).

- la durée hebdomadaire de travail sera de 30 heures.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, et avec effet au 1^{er} février 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La présente délibération modifie et remplace celle en date du 11 avril 2014, déposée en Préfecture le 15 avril 2014, n° AR Préfecture : 018-211800180-20140411-de-11042014-18B-DE.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, et avec effet au 1^{er} février 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La présente délibération modifie et remplace celle en date du 11 avril 2014, déposée en Préfecture le 15 avril 2014, n° AR Préfecture : 018-211800180-20140411-de-11042014-19B-DE.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION D'ÉPANDAGE DES RÉSIDUS D'ÉPURATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la convention d'épandage des boues d'épuration de la station d'épuration communale.

Un exploitant agricole a accepté de recevoir les boues de la station communale sur son exploitation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'épandage des boues d'épuration de la station d'épuration d'Avord.
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer la convention avec l'exploitant agricole concerné.

Vote à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente du véhicule suivant : **RENAULT – KANGOO immatriculé 9900 TW 18** pour un montant de **600 €uros T.T.C.**
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

VI INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier pour le maintien du captage d'eau potable « Le Dureau n° 2 » a été soumis pour approbation au CODERST (Comité départemental compétent en matière d'environnement, des risques sanitaires et technologiques) le 23 mars 2017. Après 22 ans de démarches et procédures, le dossier a reçu un avis favorable.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une exposition sur le Centenaire de la Grande Guerre – L'école militaire d'aviation d'Avord en 1917 – L'année des américains a lieu du 31 mars 2017 au 02 avril 2017 au Cercle Foxonet.
- Madame GOGUÉ informe les conseillers municipaux que la compétence « Transport scolaire » a été transférée du Conseil Départemental au Conseil Régional. Le transport scolaire devient gratuit. Seul un droit d'inscription de 25 € par élève devra être acquitté, dans la limite de 50 € par foyer. Le tarif des duplicatas de titre de transport sera de 10 €.
- Monsieur BLANCHARD informe les conseillers municipaux qu'une dépollution pyrotechnique aura lieu avenue de Bourges au mois de mai 2017. Une réunion restreinte aura lieu le vendredi 07 avril 2017 à 15h30 à la maison des jeunes pour répondre aux questions des habitants vivants dans la zone de dépollution.
- Madame TEYSSIER informe les conseillers municipaux qu'une grainothèque est ouverte à la bibliothèque et que l'inauguration a lieu le mercredi 05 avril 2017 de 17h00 à 19h00. Un nouveau concours d'épouvantails va être reconduit cette année.

VII REMERCIEMENT

- Néant.

VIII QUESTION DIVERSE :

- Néant.

La Séance est levée à 20h55.